Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Irak**

Genève, le 11 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation de la République d’Irak pour son rapport.

Le nombre de condamnations à mort prononcées et exécutées en Irak inquiète la Suisse. Mon pays recommande **à l’Irak de limiter la peine capitale aux crimes les plus graves ainsi que de réformer la législation anti-terroriste de façon à garantir un procès équitable aux accusés.**

La situation sécuritaire dans laquelle se trouve l’Irak ne justifie pas les graves violations des droits de l’homme commises. La Suisse recommande à **l’Irak de respecter les droits à la liberté de réunion pacifique et d’association, d’enquêter sur tous les cas présumés d’usage excessif de la force et de poursuivre en justice les responsables**.

La Suisse **recommande aussi à l’Irak d’abroger toutes les dispositions de son Code pénal qui tolèrent la violence domestique et la violence basée sur le genre ainsi que de modifier ce dernier pour y inclure des peines pour le viol et les agressions sexuelles.**

La Suisse **recommande enfin à l’Irak de considérer de signer et de ratifier le deuxième protocole additionnel aux Conventions de Genève.**

Je vous remercie.